

Relevé de délibérations et avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

Auteur :

- Stéphane VALAT

Destinataires :

- Direction Générale des Services

Copies :

- Olivier Ballesta
- Hélène Velasco-Graciet

1/ PROCES-VERBAL DES SEANCES DES 12 ET 19 MAI 2016

➔ La CFVU valide le procès-verbal du 12 mai 2016.

➔ La CFVU valide le procès-verbal du 19 mai 2016.

2/ MAQUETTES MEEF 2016-2020

M. Ballesta informe la commission que le dossier d'accréditation de l'ESPE a été présenté au CNESER du 24/05/2016 et qu'à l'issue de très longs débats relatifs au non rattachement de l'école à la COMUE ce vote a été reporté au 12/07/2016. Les partenaires devront présenter ce dossier devant leurs instances. Pour l'UBM, il sera soumis au CaC le 23/06/2016 et le CA se prononcera le 01/07/2016. Ce dossier a été amendé sur les prérogatives du conseil des partenaires.

L'architecture générale des maquettes a reçu l'adhésion des responsables de parcours et a fait l'objet d'un accord entre les partenaires. Le présentiel étudiant est de 500h en M1 et 250h en M2 avec une réduction significative compte tenu de la charge de travail demandée pour les fonctionnaires stagiaires.

Points fixes dans l'organisation des maquettes :

- un volume horaire présentiel réduit du tronc commun par rapport aux précédentes maquettes,
- une UE de langue non compensable au 1^{er} semestre du M1 et sur les 2 semestres du M2,
- un volume horaire disciplinaire stabilisé et même renforcé pour ce qui concerne la préparation des épreuves orales pour tous les parcours. Deux colles sont assurées pour chaque inscrit auxquelles s'ajoutent deux colles pour les étudiants admissibles. Cette disposition suppose un effort financier très important pour l'UBM.

Points d'échanges sur les maquettes MEEF :

- l'intitulé et l'orientation didactique de l'UE 4 : initiation à la recherche,
- les problèmes de concertation dans la construction des maquettes de MEEF anglais,
- la mise en œuvre du Projet Pédagogique Numérique (PPN) en M2,
- la charge de travail pour les fonctionnaires stagiaires,
- projet d'ouverture d'une offre de formation pour les jeunes enseignants à 2 ou 3 ans après la titularisation.

3/ CONVENTIONS DE FORMATION

Master mention LLCER, parcours études slaves : partenariat de formation avec l'université de Toulouse Jean-Jaurès

Le partenariat entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'Université Toulouse Jean Jaurès porte sur des échanges de cours à distance et des séminaires organisés en visioconférence (100 HTD dispensées par l'UTJ et 120 HTD par l'UBM).

Chaque université finance ses enseignements. Ceci ne donne lieu à aucune facturation auprès de l'autre établissement.

Chaque établissement assure l'organisation des évaluations pour les UE dont il est responsable.

☞ **La CFVU valide la convention de partenariat de formation avec l'université de Toulouse Jean-Jaurès.**

Caractéristiques communes pour le double diplôme :

- les étudiants sont inscrits dans les 2 établissements partenaires,
- ils ne paient les frais de scolarité que dans l'université où ils ont déposé leur première candidature (université d'origine) toutefois certains frais spécifiques, qui ne font pas partie des frais de scolarité principaux, peuvent être demandés aux étudiants par l'université d'accueil,
- à l'issue du programme, ils obtiennent 2 diplômes.

Master mention LLCER, parcours études slaves et interculturalité : double diplôme UBM - Université de Russie de l'Amitié des Peuples

Il s'agit d'un renouvellement de convention. La convention a pour objet la délivrance des 2 masters proposés par l'Université de Russie de l'Amitié des Peuples et par l'UBM. Nombre d'étudiants admis à suivre ce programme de formation : 3 à 5 par année universitaire et par Université-Partenaire. Organisation de la mobilité : les cours du premier et du second semestre (M1) sont assurés à Bordeaux, les cours du troisième et du quatrième semestre (M2) sont assurés à Moscou.

☞ **La CFVU valide la convention de double diplôme UBM - Université de Russie de l'Amitié des Peuples du master mention LLCER, parcours études slaves et interculturalité.**

Master études du développement, parcours IMAS : double diplôme UBM – Bayreuth

La convention a pour objet la délivrance des 2 masters proposés par l'Université de Bayreuth (Allemagne) et par l'UBM.

Un maximum de 3 étudiants de chaque université sera accepté dans le Programme.

Particularité du programme, la langue des enseignements dispensés à Bayreuth est l'anglais. Une majorité des enseignements à l'UBM sera dispensée aussi en anglais.

Organisation de la mobilité :

- 1er semestre, les étudiants participant au Programme devront rester dans leur université d'origine,
- 2nd semestre, les étudiants participant au Programme vont à Bordeaux,
- 3ème semestre, les étudiants participant au Programme vont à Bayreuth,
- 4ème semestre, Stage et mémoire supervisé et évalué conjointement. Les étudiants peuvent choisir le lieu de leur 4ème semestre.

Éléments du débat :

Beaucoup d'interrogations sur la langue d'enseignement à savoir l'anglais et sur les enseignants qui assureront ces enseignements. Questionnements sur le plurilinguisme et notamment sur le niveau de langue exigé aussi bien pour la langue d'enseignement mais aussi la maîtrise de la langue du pays d'accueil.

➔ **La CFVU valide la convention de double diplôme diplôme UBM – Bayreuth du master études du développement, parcours IMAS.**

4/ ODF 2016-2020 : RESULTAT DE CNESER DU 24/05/2016

La commission est informée du résultat du vote du dossier d'accréditation présenté devant le CNESER le 24 mai 2016. Toutes les formations présentées ont été accréditées. L'arrêté d'accréditation a été publié par le Ministère le 27 mai et a été transmis dès réception à toutes les composantes de l'établissement.

5/ CREATION D'UNE CERTIFICATION NIVEAU B2 EN OCCITAN

Mme Edwards indique qu'il y a 2 ans un parcours de préparation à la certification niveau B1 a été ouvert à distance. Cette création vient compléter le dispositif existant pour un équivalent de 48h de cours en présentiel. Les dispositifs de formation à distance sont possibles grâce au soutien d'un ingénieur pédagogique (Mélodie Fréhic).

Pour mémoire, les enseignements d'occitan sont proposés dans les niveaux A1 et A2 en présentiel dans le cadre des cours du soir et B1 et "B2" à distance. L'ouverture à distance s'explique par un vivier d'étudiants insuffisant sur Bordeaux pour ouvrir ce dispositif en présentiel.

➔ **La CFVU valide l'ouverture d'une certification niveau B2 en occitan.**

6/ CARTE DES FORMATIONS A L'APPRENTISSAGE POUR 2017

Mme Malgouyat, nouvelle directrice adjointe du Centre de Formation des Apprentis (CFA), indique que le développement de l'apprentissage constitue pour l'UBM un axe stratégique pour 2016/2020.

Elle rappelle les principes généraux sur l'apprentissage :

- Une forme d'éducation alternée ayant pour but de donner à des jeunes de 16 à 25 ans une formation générale, théorique et pratique. Elle permet l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP,
- Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier, à durée déterminée, conclu entre l'apprenti et l'employeur.

Le CFA Bordeaux Montaigne en chiffres :

- 56 apprentis répartis sur 4 formations :
 - LP Métiers du livre – Bibliothèque (19),
 - LP Métiers du livre – Édition (15),
 - LP Métiers du livre – Librairie (17),
 - Master Journalisme (5).
- 2 nouvelles ouvertures à la rentrée 2016 :
 - Master IPCI (UFR Humanités),
 - Master Commerce international (UFR Langues).

Projets d'ouverture 2017:

- Master Design
- Master Urbanisme

7/ QUESTIONS DIVERSES

Formation A Distance : des enseignants font état d'incertitudes autour de ce dispositif. Ces heures pourront-elles être intégrées au service ou bien seront-elles rémunérées uniquement en HC ? Cette question renvoie à la question de la constitution des services et de l'impossibilité de finaliser ce travail.

M. Ballesta reconnaît le retard pris sur la mise en œuvre du dispositif. Il indique que les enveloppes FAD seront reconduites et qu'une réunion prévue le 16/06 doit notamment préciser les conditions de rémunération des enseignements.

Date de remontée des MCC : la date du 16/06 retenue dans le document de cadrage, est impossible à tenir pour les équipes pédagogiques et administratives des UFR. M. Ballesta indique que cet élément a été pris en considération et c'est la raison pour laquelle 2 CFVU ont été programmées sur le mois de septembre (15 et 29) pour valider les MCC qui n'auront pas pu être finalisées avant la fin du mois de juin.

Mise à disposition des locaux des élus et statut de l'élus étudiant : M. Ballesta propose de délibérer sur ces 2 points lors de la CFVU du 07/07.